

# m2m ASSOCIATIONS

La gazette infos - N°1



## SOMMAIRE

- **Edito**
- **Rapport entre la ville et les associations**  
*Mise à disposition de salles ou de matériels*
- **Gros plan sur ...**  
*L'organisation d'un vide-greniers*
- **Rendez-vous associatifs ...**

## ÉDITO

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous adresse nos meilleurs vœux pour cette année 2012.

J'ai le plaisir de vous faire découvrir la gazette infos, à l'attention des associations montoises, qui a pour but d'être un support d'informations pratiques, juridiques mais aussi un outil de coordination tant pour la réussite de vos manifestations que pour faire de notre ville une commune animée tout au long de l'année.

J'espère donc que vous veillerez à alimenter cette gazette de vos informations et que de nombreux partenariats pourront ainsi se nouer.

De plus, si vous souhaitez que des informations précises sur un thème soient abordés, n'hésitez pas à en faire part au service Vie Locale.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document.

**Chantal Davidson**

*Adjointe au Maire,  
chargée de la Culture, de l'Animation  
et de la Vie Associative*

Contact : Service Vie Locale  
Tél : 05 58 05 87 32  
[vie.locale@montdemarsan.fr](mailto:vie.locale@montdemarsan.fr)

# RAPPORT

## VILLE / ASSOCIATIONS

### Réservations de salles et de matériels

**Le monde associatif local est très actif. Il est donc bon de rappeler quelques règles d'usage, dans le rapport Association – Mairie de Mont de Marsan**

Toute association désirant organiser une manifestation quelle qu'elle soit, doit au préalable avoir déposer un dossier (le plus complet possible), comprenant au minimum :

- une copie des statuts de l'association,
- le récépissé de déclaration officielle,
- la liste des membres du conseil d'administration à jour.
- L'attestation d'assurance.

**Pour permettre la meilleure réussite possible à vos manifestations, il est nécessaire que toutes vos demandes de soutien logistique soient adressées à :**

**Madame le Maire – service Vie Locale :**

- au moins 15 jours avant pour les réservations des salles de réunions : laps de temps nécessaire à la rédaction du contrat et à une information cohérente des gardiens des salles, trop souvent tributaires des réservations de dernières minutes.
- au moins 1 mois à l'avance, pour toutes petites demandes de soutien (quelques tables, bancs, vaisselle ...)
- au moins 6 mois à l'avance pour tous grands projets nécessitant un soutien important, l'occupation de domaine public, de salles municipales, de matériels en quantité importante, pour avoir l'assurance des disponibilités et l'inscription dans le calendrier des grandes animations.

*Ce délai de 6 mois permet également de procéder à la valorisation totale des aides apportées, qui sont à inscrire OBLIGATOIREMENT dans les budgets des associations, puisque considérées comme des subventions.*

# GROS PLAN SUR ...

## L'organisation d'un vide-greniers

*C'est une manifestation qui, pour de nombreuses associations, permet de réaliser quelques recettes pour leur permettre un fonctionnement plus aisé dans l'année.*

*Une association qui organise un vide-greniers est soumise à la réglementation de ce que le Code du Commerce nomme une vente au déballage (Article 310-2). Ce qui la caractérise, c'est le fait de vendre des marchandises dans des locaux ou sur des emplacements habituellement non destinés à la vente au public de ces marchandises.*

*D'un point de vue fiscal, le vide greniers organisé par une association est considéré comme une manifestation exceptionnelle et n'est pas soumis aux impôts commerciaux, s'il fait partie des SIX manifestations de bienfaisance ou de soutien organisées dans l'année, au profit exclusif de l'association (Article 261-7-1° du code général des Impôts). Celle-ci peut donc organiser 6 vide-greniers en étant exonérés d'impôts, si bien sûr, d'autres manifestations répondant au même objectif (kermesse, loto ...) ne viennent pas s'y ajouter.*

### Première démarche obligatoire

L'organisateur devra s'assurer de la disponibilité du lieu où il souhaite organiser un vide-greniers, auprès du service Vie Locale. Ensuite, il devra compléter une déclaration préalable de vente au déballage qui lui sera remis, en Mairie et qu'il devra retourner, dûment complété.

*Ne pas oublier de réserver le matériel dans un délai conséquent auprès du service Vie Locale.*

### Délais

Cette déclaration préalable doit être faite au moins 1 mois avant le début de la vente. Ces délais ont été fixés par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009.

*Attention : l'organisateur doit veiller à ce que chaque particulier ne participe pas à plus de 2 ventes par an. La participation d'un particulier est soumise à la « remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ». De plus, il faut que les vendeurs soient domiciliés ou aient leur résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement où se déroule la manifestation.*

### Registre des vendeurs

L'Association a l'obligation de tenir un registre permettant l'identification des vendeurs. Devront être jointes à ce registre les attestations sur l'honneur des particuliers. Le fait d'omettre, y compris par négligence, la tenue de ce registre est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende (article 321-7 du Code Pénal).

### Les plus

À l'occasion d'un vide-greniers, l'association peut

- Tenir une buvette (déclaration à faire dans un délai minimum d'un mois avant la manifestation, auprès du service Population en Mairie)
- Une bonne communication est un gage de réussite : les radios locales, la presse, les panneaux lumineux de la Ville, le M2M, les tracts ou affiches distribués sur d'autres vide-greniers, l'affichage selon les règles mises en place sur la ville de Mont de Marsan, dans les commerces ...

# RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS...

## • 26 janvier

*Auberge Landaise, à 20h45*

Loto organisé par le Club des supporters du Stade Montois basket masculin.

## • 27 au 29 janvier

*Hall de Nahuques*

Grande solderie de Nahuques organisée par l'UCAM.

## • 2 février

*Auberge Landaise, à 20h45*

Loto organisé par le Club des supporters du Stade Montois basket masculin.

## • 3 février

*Château de Nahuques*

Conférence - dîner, sur le thème du désarmement nucléaire, par la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur.

## • 4 février

*Auberge Landaise, à 21h*

Loto du Vélo Club montois

## • 5 février

*Hall de Nahuques*

Grand vide-greniers organisé par les Restos du cœur.

## • Du 6 au 19 février

*Salle Lamarque-Cando*

17ème biennale de l'exposition photos, proposée par l'ASPTT Club photos.

## • 9 février

*Auberge Landaise, à 20h45*

Loto organisé par le Club des supporters du Stade Montois basket masculin.

## • 10 février

*Auberge Landaise, à 21h*

Loto organisé par le Stade montois cyclisme.

## • 11 février

*Local Caussèque*

Braderie organisée par le Secours populaire français.

## • 11 et 12 février

*Château de Nahuques*

Animations pour les 30 ans de la Banda La Juventud.

## • 14 février

*Hall de Nahuques*

Salon Info Sup, organisé par l'Inspection Académique des Landes.

## • 16 février

*Auberge Landaise, à 20h45*

Loto organisé par le Club des supporters du stade montois basket masculin.

## • 17 février

*Auberge Landaise, à 21h*

Loto organisé par le Stade montois cyclisme.

## • Du 17 au 19 février

*salle du Petit-Bonheur*

Stage de coupes de bonsaï, organisé par le Bonsaï club.

## • 18 février

*LeThéâtre*

Concert organisé par les Restos du cœur.

## • 21 février

*Auberge Landaise*

Bal du Carnaval, organisé par l'ARPA

## • 23 février

*Auberge Landaise, à 20h45*

Loto organisé par le Club des supporters du Stade Montois basket masculin.

## • Du 23 février au 26 février

*Hall de Nahuques*

Tournoi "les 4 jours de Pétanque" organisé par le Stade montois pétanque

## • 25 février

*Salle de l'Argenté*

Gala de boxe thaïlandaise, organisé par le Stade montois boxe française.

## • 25 et 26 février

*Auberge Landaise*

Grand repas "poule au pot", organisé par le Comité des Fêtes de Saint Jean d'Août.

## • 3 mars

*Salle du Petit Bonheur*

Repas dansant par Passion Line Dance.

# RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS

## La suite...

### • 3 et 4 mars

*Château de Nahuques*

Grand repas "poule au pot" organisé par Lous de Majot.

### • 4 mars

*Salle du Petit Bonheur*

Bal country, organisé par le Country Line Dance 40.

### • 4 mars

*Hall de Nahuques*

Tournoi de pétanque organisé par l'Amicale boules montoises.

### • 5 mars

*Auberge Landaise, de 7h à 13h*

Collecte de sang, organisée par l'EFS en partenariat avec les Donneurs de sang bénévoles.

### • 12 mars

*Local Caussègue,*

Braderie organisée par le Secours populaire français.

### • 16 mars

*Auberge Landaise*

Soirée au profit de l'UNICEF, organisée par l'association Partage.

### • 17 mars

*Auberge Landaise*

Fête de la Saint Patrick, organisée par l'Amicale laïque montoise.

### • 17 mars

*Maison Joëlle Vincens, de 14h à 18h*

Conférence organisée par la Société de Borda.

### • 18 mars

*Hall de Nahuques*

Vide-greniers organisé par Saint-Médard Sports et Loisirs.

### • 18 mars

Auberge Landaise, bal organisé par l'ARPA

### • Du 22 au 25 mars

*Salle Lamarque-Cando*

Exposition du Bonsaï Club

### • 23 mars

*Château de Nahuques*

Loto organisé par les Amis de l'école de Saint Médard.

### Du 24 au 25 mars

*Auberge Landaise*

Kermesse organisée par le Relais paroissial de Saint Jean d'Août.

### • 25 mars

*Salle de l'Argenté*

Championnat régional de Savate boxe française, organisé par le Stade montois boxe française.

### • 25 mars

*Hall de Nahuques*

Vide-greniers organisé par le Cercle des Citoyens.

### • Du 26 mars au 6 avril

*Salle Lamarque-Cando*

Braderie de Printemps de l'AFIM

### • 31 mars

*Salle du Petit Bonheur*

Soirée "salsadishatz" organisée par l'ESM

*Prochaine gazette...*

GROS PLAN SUR...

L'organisation d'un loto

### **INFOS PLUS...**

Cette gazette peut également vous permettre de transmettre des messages aux autres associations (échange de service, dons de matériels, mutualisation dans des animations ...) de leur faire part de vos nouveautés, ...

Mais cette gazette est également un outil qui doit vous être utile. Si vous souhaitez voir aborder des sujets particuliers, n'hésitez pas ...

*Transmettez vos attentes au service vie locale.*

### **ADRESSE UTILE**

Pour tout renseignement juridique

(création d'association, statuts, règlement, contrat professionnel ...)

Madame DUSSAU - Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

7 place Francis Planté / 40000 MONT DE MARSAN / Tél : 05 58 05 76 30